

RESSOURCES DIANOR INC. ANNONCE LA CONCLUSION D'UN PLACEMENT PRIVE SANS L'INTERVENTION D'UN COURTIER

Val-d'Or (Québec) Canada – 18 février 2010 – **Ressources Dianor inc. (DOR : Bourse de croissance TSX)** est heureuse d'annoncer qu'elle a l'intention de procéder à un placement privé de 4 000 000 d'unités au prix de 0,075 \$ l'unité, permettant à Dianor de réunir un produit brut global de 300 000 \$.

Quatre-vingt pour cent (80 %) des unités seront constitués d'une (1) action ordinaire « accréditive » et d'un bon de souscription d'une (1) action ordinaire de Dianor et vingt pour cent (20 %) des unités seront constituées d'une (1) action ordinaire non-« accréditive » et d'un bon de souscription d'une (1) action ordinaire de Dianor. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de Dianor au prix de 0,105 \$ pendant une période de douze mois à compter de la date de clôture du placement privé et, par la suite, au prix de 0,15 \$ pendant une période supplémentaire de douze mois.

Dianor affectera le produit tiré du placement privé à l'exploration et à l'aménagement de ses propriétés dans la province de Québec ainsi qu'au fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise.

Dianor s'attend à ce que la clôture de son placement privé ait lieu au plus tard le 26 février 2010.

Aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable, les titres qui doivent être émis dans le cadre du placement privé proposé feront l'objet d'une période de détention de quatre mois.

À PROPOS DE DIANOR

Ressources Dianor Inc. est une compagnie d'exploration innovatrice qui concentre ses activités sur l'exploration diamantifère dans le Craton Supérieur canadien. Le projet diamantifère Leadbetter est son projet le plus avancé. Il est géographiquement bien situé et facilement accessible, soit à 12 kilomètres au nord-est de la municipalité de Wawa dans le nord de l'Ontario. Depuis 2005, des travaux d'exploration considérables ont été effectués sur cette propriété, où des diamants, de l'or, des saphirs et des rubis ont été découverts dans un conglomérat archéen vieux de 2,697 milliards d'années (*communiqué de presse du 18 janvier 2007*). L'estimation préliminaire de tonnage de ce conglomérat se situe entre 549 et 583 millions de tonnes (*communiqué de presse du 24 juillet 2007*). La société a fait d'autres découvertes diamantifères, dont celles renfermant des diamants rares de couleur mauve dans un contexte géologique d'âge (archéen) et de type similaire au Québec en 2008 (*communiqués de presse du 3 mars, du 10 avril et du 13 mai 2008*). Les découvertes diamantifères du Québec ont enrichi le portefeuille de propriétés de la société et constituent des cibles d'exploration faciles d'accès et bon marché. Ces découvertes – tant en Ontario qu'au Québec – sont à la fois uniques et parmi les plus vieilles occurrences porteuses de diamants au monde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

M. John Ryder, géologue

Président

Ressources Dianor Inc.

Téléphone : (819) 825-7090

Télécopieur : (819) 825-7545

Courriel : info@dianor.com

M. Daniel Duval

Président du conseil

Ressources Dianor Inc.

Téléphone : (819) 825-7090

Télécopieur : (819) 825-7545

Courriel : info@dianor.com

M. Sylvain Laberge

Relations avec les investisseurs

Communications financières S.D.N.L

Téléphone : (514) 380-5610

Courriel : slaberge@sdnlfincancial.com

Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.dianor.com

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée United States Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la «Loi de 1933»), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'État et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables ou qu'une dispense d'inscription ne soit ouverte.

Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé par les agences de transmission des États-Unis ni à être publié aux États-Unis.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

- 30 -